



## PROCÉDURE - Dépôt d'une demande de soutien financier pour l'achat d'une toilette à faible débit en remplacement d'une toilette à débit régulier

Montant de la subvention : 75 \$

### Conditions d'admissibilité au programme :

1. La demande de soutien financier doit viser le remplacement d'une toilette à **débit régulier** par une toilette à **faible débit** qui rencontre les conditions mentionnées sur le formulaire de demande de remboursement; La Ville de Blainville vous invite à favoriser l'achat local de votre toilette à faible débit;
2. Un maximum d'une (1) subvention par adresse civique est offerte. Il est à noter que les habitations intergénérationnelles peuvent adresser une demande pour chacun des logements;
3. La demande doit être déposée au plus tard 90 jours suivant la date d'achat de la nouvelle toilette.

### Marche à suivre pour le dépôt d'une demande de soutien financier :

Vous devrez transmettre le **formulaire complété** ([disponible sur le site internet de la Ville](#)) ainsi que les **pièces justificatives au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique** par l'un ou l'autre des moyens suivants, au plus tard 90 jours suivant la date d'achat de la borne de recharge :

1. en ligne sur notre site [Blainville - Demandes en ligne](#) ;
2. par courriel à [urbanisme@blainville.ca](mailto:urbanisme@blainville.ca);
3. par la poste (A/S Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, 1000, ch. du Plan-Bouchard, Blainville, Québec, J7C 3S9);
4. ou en personne au comptoir multiservice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique (hôtel de ville, 1000, ch. du Plan-Bouchard).

### Pièces justificatives à joindre au formulaire :

1. une **preuve de résidence** (carte du citoyen, compte de taxes, etc.);
2. une **photo de la toilette à remplacer (à débit régulier)** : La photo doit respecter un format minimal de 3 pouces par 5 pouces et doit être prise avant de la retirer de son emplacement actuel. Elle doit être datée et signée au verso par le propriétaire;
3. une **photo de la nouvelle toilette (à faible débit)** : La photo doit respecter un format minimal de 3 pouces par 5 pouces et doit être prise après l'installation. Celle-ci doit être datée et signée au verso par le propriétaire.
4. **copie de la facture de la toilette à faible débit** (comprenant nom et coordonnées du détaillant, date de l'achat, nom du fabricant ainsi que nom et modèle de la toilette.

### NOTES :

- Un représentant de la Ville pourrait aller vérifier sur place la conformité des informations transmises;
- **Élimination de votre ancienne toilette** : Les anciennes toilettes sont acceptées gratuitement à l'écocentre de Blainville situé au 302, rue Omer-DeSerres ou lors de la collecte des encombrants.